

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2022 - 024

Nombre de conseillers :

En Exercice : - 19
Présents : - 11
Votants : - 13
Dont 2 pouvoirs

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX

Le mercredi 11 mai 20H00,

le Conseil Municipal de la Commune de CHIRENS

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la Mairie, sous la présidence de Mme Christine GUTTIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mai 2022.

PRÉSENTS : Mmes MM. Christine GUTTIN, maire ; Jacques IVOL, Lilian DELUBAC, Karine LETELLIER, Jean-Claude JULLIN, adjoints ; Bernard LY, Arlette BERNARD, Stéphanie BOSQUET, Marie OLIVER, Olivier ROBERT, Rodolphe STEPHANE, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Mmes MM. Sylviane COLUSSI, adjoint, Maxime CIARDULLO, conseiller municipal, ayant respectivement donné procuration à Mmes Marie OLIVER et Arlette BERNARD ; Eléonore BEL, Julia BESSON, Pierre CARRE, Maud GIROUD-GARAMPON François LADET Alexie MALTHERE, conseillers municipaux.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Karine LETELLIER.

**OBJET : SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATIONS ELECTRIQUES SOUTERRAINES :
CONVENTION AVEC ENEDIS :**

Madame le Maire rappelle la délibération n°2021-036 en date du 23/06/2021, validant la convention avec Enedis pour le déplacement d'un coffret GFC – Avenue du 19 mars 1962, dans le cadre de l'aménagement du Cœur du Village, et constituant de ce fait des servitudes de passage de canalisations électriques souterraine, et permettant l'accès des agents ENEDIS, de non-aedificandi, de pose et passage des divers accessoires nécessaires à l'installation, au profit de tout fonds dominant appartenant à la société dénommée ENEDIS (anciennement ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE), Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270037000 EUROS, ayant son siège social à PARIS LA DEFENSE CEDEX (92079), 34, place des Corolles, identifiée au SIREN sous le numéro 444608442 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE (92000).

Cette convention prévoit une réitération par acte notarié et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du maire par procuration de ce dernier (ci-après « MANDANT ») au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières (ci-après « MANDATAIRE »), à l'effet de :

- PROCEDER à la signature de tout acte constituant ces servitudes ou droits réels de jouissance spéciale aux charges, conditions, indemnités prévues dans la convention ou à défaut, aux charges, conditions et indemnités que le mandataire estimera convenables, stipuler que l'acte sera établi conformément au droit commun des servitudes conventionnelles, et en cas de litige, lier à ce titre l'interprétation du juge par application de l'article 12 du code de procédure civile pour éviter toute contestation ;

- REQUERIR la publicité foncière ;

- FAIRE toutes déclarations ;

Le MANDATAIRE sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du MANDANT par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Le MANDANT déclare déroger aux dispositions de l'article 1161 du code civil, en autorisant le MANDATAIRE de représenter plusieurs parties au contrat, même en opposition d'intérêts.

Aux effets ci-dessus PASSER et SIGNER tous actes et pièces, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

A Chirens, le 11 mai 2022

Le Maire,
Christine GUTTIN

